

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un décembre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 15 décembre 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Didier MALE, ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Dominique TEXTORIS, ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

M. Arnaud TREMOUILLE, ayant donné procuration à M. Bernard MARY

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Mme Monique MORELL, ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Messieurs Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/05/07 : Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la délibération du 25 octobre 2022 sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier de la commune ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier de la commune annexé ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 26 décembre 2022



Le Maire,

Laurence AUSINA